



Assurance loyer impayés et remise en l'état

Par **Hobbi**, le **27/01/2015 à 09:25**

Suite au départ de mon locataire expulsé j'ai fait faire un état des lieux par un huissier. L'huissier m'a dit de faire des devis pour l'assurance loyer impayé que j'ai remis à mon agent immobilier qui a la gestion de mes biens. Celui-ci ne veut pas me remettre les contrats d'assurances. Pourquoi? En a-t-il le droit? Et comment me faire rembourser?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par **HOODIA**, le **28/01/2015 à 07:40**

Vous avez un contrat avec votre gestionnaire, vous ne pouvez agir librement sans prendre le risque que l'assurance loyer impayé botte "en touche" ! et le gestionnaire aussi.....

Par **Hobbi**, le **29/01/2015 à 08:41**

Bonjour merci pour votre réponse mais pourriez-vous m'expliquer ce que cela veut dire car je ne comprend pas ces termes juridiques. Merci

Par **Hobbi**, le **29/01/2015 à 08:43**

Bonjour merci pour votre réponse mais pourriez-vous m'expliquer ce que cela veut dire car je ne comprend pas ces termes juridiques. Merci

Par **HOODIA**, le **29/01/2015 à 09:18**

Votre contrat avec le gestionnaire lui donne le pouvoir d'intervenir seul pour l'assurance loyer impayé et dégâts !

RELISEZ votre contrat et mon message précédent !

Prenez rendez vous avec votre gestionnaire